Kinshasa, le 14/11/2013

**REPONSES AU QUESTIONNAIRE**

**Dans le cadre des consultations menées par le comité consultatif du conseil des Droits de l’homme avec les Organisations non Gouvernementales, les Institutions Nationales des Droits de l’homme et les Agences de lutte anti-corruption…Il nous a été demander de répondre à un Questionnaire sur les effets négatifs de la corruption sur la jouissance des Droits de l’homme.**

**I.** a) D’après votre expérience, quels sont les Droits de l’Homme qui sont les plus affectés par la corruption ?

**REPONSE**

Il y a :

* Le Droit au travail ;
* Le Droit à l’éducation ;
* Le Droit à la santé ;
* Le Droit à la nutrition.

b) Quel effet négatif que la corruption peut-elle avoir sur la jouissance des Droits de l’Homme, des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivants avec handicapes et les populations autochtones et autres ?

**REPONSES**

L’effet négatif spécifique de la corruption sur :

* Les groupes des femmes vulnérables

L’effet négatif sur ces groupes se remarque le fait que ces femmes se retrouvent obligées de donner de l’argent pour corrompre le recruteur ou le Directeur chargé e recrutement. A défaut elles seront obligées de donner leur corps comme victime expiation. Donc, elles sont obligées d’accepter pour leur acceptation dans l’entreprise. Voir aussi le cas de la compagnie d’aviation pour les recrutements des hôtesses de l’Aire ou des hôtels…. Cette situation fragilise les femmes, et les exposes ou maladies de tous genres.

* Les Enfants :

Les enfants se retrouvent à leur triste sort, parce que leur parent n’avait pas eu les moyens nécessaires de corrompre le recruteur en vue d’être embauché.

Comme conséquence : les enfants deviennent des délinquants sur la rue, et le phénomène tel que le KULUNA (qui signifie groupes des petits bandits) se crée.

* Les personnes âgées :

Elles sont aussi abandonnées, parce qu’elles n’ont personnes qui s’occupe d’eux, qu’il s’agisse de ceux là qui n’avaient jamais eu d’assurance-vie ou de ceux là qui ont eu l’assurance-vie par l’Institut National de sécurité Sociale. Par ce que pour ce dernier, la rente qu’il donne aux retraités est d’abord irrégulière et ne leur permet même pas à vivre normalement aux yeux et au su de tous du fait que cela est déjà émietté par les détourneurs des fonds publics, sans qu’ils ne soient punis, étant donné qu’ils avaient réussi à corrompre ou payer le silence de ceux qui sont habilités à les poursuivre.

* Les personnes handicapées :

Elles sont aussi abandonnées à elles mêmes, par les services des affaires sociales, parce que les agents de services sont corruptibles. En effet, nous nous étions entretenus avec quelques handicapés qui nous disaient qu’ils devraient occupés les foyers sociaux étant donner qu’ils sont indigents, et vulnérables. Malheureusement pour eux, les agents des services des affaires sociales les chassaient des foyers sociaux parce qu’ils n’avaient pas d’argent à leur donner.

Par contre, ils avaient pris ceux qui ne sont pas handicapés et indigents en leur lieu et place.

Cas du foyer social de Matonge à Kinshasa (République Démocratique du Congo) ;

* Les populations autochtones :

Elles sont menacées des disparitions dans certaines contrées du pays, tels que les populations pygmées dans les régions équatoriales. Ici, les corrupteurs tient à tout prix à récupère ses dividendes sur l’achat des bois de la forêt équatoriale au détriment des toutes les populations autochtones qui y habitent.

**II.** a) Avez-vous une quelconque expérience concernant les meilleures façons de lutter contre la corruption tout en promouvant et protégeant les Droits de l’homme?

**REPONSE**

**OUI**

b) Quelles sont les meilleures pratiques et quels sont les défis à cet égard?

**REPONSE**

Les meilleures pratiques se situent à trois niveaux :

* Au niveau de l’Etat ;
* Au niveau de la Population locale ;
* Au niveau de la communauté Internationale.
* Au Niveau de l’Etat

\*La meilleure pratique : C’est la lutte contre l’impunité ;

\*Le défi à relever : L’Etat est l’Acteur principal et le pouvoir organisateur du développement d’un pays. Pour ce faire, il dispose du pouvoir régalien et des ressources communautaires importantes. C’est à lui que revient la première tâche de punir ou sanctionner très sévèrement les corruptibles et décourager la corruption en payant correctement ses agents.

* Au niveau de la Population locale

La population locale devra être conscientisée pour lutter contre la corruption et cela par les campagnes de sensibilisations à tous les niveaux : Par les descentes sur terrain dans des coins et recoins du Pays, par les médias etc. Cette sensibilisation devra bénéficier d’une mesure d’encadrement de la part de l’Etat.

* Au niveau de la Communauté Internationale

La Communauté Internationale devra mettre aussi sur pied un mécanisme des luttes contre la corruption en encourageant les Pays qui abordent dans ce sens à faire mieux pour le bien-être de leur population. Elle devra aussi les entretenir par les conférences Internationales et aussi les aider à prendre leur responsabilité en main.

C) Y-a-t il des problèmes spécifiques dans le cadre de votre Travail dans le cas ou la corruption aurait un impact négatif sur la jouissance des Droits de l’homme ?

**REPONSE**

**OUI**

Il y a des problèmes spécifiques dans le cadre de votre Travail dans le cas ou la corruption aurait un impact négatif sur la jouissance des Droits de l’homme.

Pour notre cas, nous nous butons devant des difficultés dans nos interventions en faveur des marginalisés dans le sens que lorsque les défenseurs des Droits humains accompagnent les marginalisés pour qu’ils répondent à une convocation de la Police dans un commissariat de police, les Officiers de police judiciaire, avant de nous entendre, il nous demande d’abord de donner l’argent pour la convocation émise à l’intention de l’accusé, ce qui est contraire à la loi. Ils ne sont jamais inquiétés à ce sujet. En plus, ils exigent même de l’argent pour voir une personne qui est mise en garde à vue. Pire encore, il faudra corrompre ces policiers pour qu’ils laissent passer la nourriture de ces détenus, du fait que l’Etat ne prévoit pas de nourriture pour les mis en garde à vue. A défaut de ce protocole, les détenus devront subir les conséquences néfastes.

**III.** a) Existe-t-il une coopération entre les Organisations de lutte anti-corruption et les Institutions Nationales des Droits de l’homme dans la lutte contre la corruption ?

**REPONSE**

**NOM**

**IV.** Quelles mesures peuvent être prises par le Conseil des Droits de l’homme et ses organes subsidiaires, ou par les Etats pour lutter contre la corruption en accordant une attention particulière quant à l’impact négatif de la corruption sur la jouissance des Droits de l’homme ?

**REPONSE**

Les mesures qui peuvent être prises pour lutter contre la corruption sont:

\*Lutter contre l’impunité de corrupteurs en renforçant l’application stricte des lois en cette matière.

\*Sanctionner aussi très sévèrement les Travailleurs corrompus en améliorant leurs conditions de vie, en leurs octroyant un salaire convenable, des primes et allocations familiales…

\*Amorcer la campagne de sensibilisation de lutte contre la corruption en faveur de toute la population en la mettant en garde de sanction encourues en cas des violations.

**V.** A) Comment les mécanismes Onusiens de protection des Droits de l’homme peuvent ils être utilisés pour lutter contre la corruption ?

**REPONSE**

En appuyant le Gouvernement sur le plan technique :

\*En accordant les matériels spécifiques de détection des fraudes de toute sorte.

\*En accordant le matériels Informatiques suffisants pouvant renforcer le système des Guichets uniques en matière fiscale et douanière pour faciliter le contrôle en vue de lutter contre la corruption et les fraudes.

B) Quels autres mécanismes Institutionnels pourraient être utilisés pour intégrer une approche fondée sur le Droits de l’homme dans la lutte contre la corruption ou vice-versa tant Niveau International que National ?

**REPONSE**

\*Amplifier la Campagne de sensibilisation contre la corruption en y intégrant les Citoyens des Pays les plus corruptibles. Il faudra à ce que cela soit le plus endogène possible.

\*Encourager les Institutions Nationales à dénoncer toutes sortes de corruptions dans leurs sociétés.

\*Encourager aussi toute Organisation Non Gouvernementale qui œuvre dan la lutte contre les violations des Droits de l’homme d’une part, et dans la lutte contre la corruption d’autre part.

\*Procéder au renforcement des capacités des :

-Activistes qui luttent contre la corruption ;

-Populations d’une manière générale ;

-Séminaristes, et formateurs des formateurs comme agents de sensibilisation permanente en matière de lutte contre la corruption.

**VI.** Y a-t-il d’autres observations ou suggestions que vous souhaiteriez fournir à propos du sujet ?

**REPONSE**

**OUI**

Nous suggérons au bureau du haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l’homme, de lancer suffisamment des Appels à proposition, ou à projet au sujet de la lutte contre la corruption.

**Pour l’AIDDDH**

**Jeffrey KABEMBA MILONGO**

**Président National**